

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 Novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 2 novembre 2021

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Aurélie POUJADE - Marie-Hélène DELTEIL - Guilhem BOUCHER (Arrivée de Mr Boucher à 20h55)

Secrétaire de séance : Aurélie Poujade

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, appelle la correction suivante : il est demandé de préciser la date de départ de loyer pour la champignonnière à savoir 1^{er} janvier 2024 – le reste du compte rendu est validé à l'unanimité.

Délibération 2021/37

Conclusion d'enquête publique :

Madame le Maire présente les conclusions de l'enquête publique concernant l'aliénation partielle du chemin rural dit de Lentillac du Causse au Mas del Pech.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les conclusions de l'enquête publique à l'unanimité par 7 voix

Délibération 2021/38

Estimation de la valeur du terrain pour le parking cimetière :

Madame le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de définir une valeur dans le cadre de l'échange de terrain pour la création du parking du cimetière

La valeur estimée de chacun des deux biens est de 450€ (quatre cent cinquante euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la valeur de l'échange à l'unanimité par 7 voix et autorise Mme le Maire à signer tout acte administratif pour l'application de cet échange.

Délibération 2021/39

Vente du terrain au Mas de Fargues :

Madame le maire informe le conseil qu'il y a une proposition d'achat sur le lot 4 de la part de Monsieur BRO Julien qui serait acquéreur pour 12000€ pour les parcelles 1148 et 1149 sur 1920 M2 dont 760 M2 constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité,

La vente du terrain n° 4 à Mr BRO pour 12000€

Et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le maire informe le Conseil qu'il y a un projet de parc photovoltaïque à Lentillac du Causse sur une parcelle communale située au Pech de la Poule.
Le Conseil adopte ce projet à l'unanimité

**L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance
est levée à 22h55
Le Maire, Françoise LAPERGUE**

